

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi NI DUPES, NI SOUMIS !

Nous rappelons que cette mesure, mise en place par le gouvernement actuel, repose sur la logique contestable et contestée de la baisse du coût du travail. En effet, entré en vigueur le 1er janvier 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) avait pour objectif d'aider les entreprises à investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche, recruter ou accompagner l'éco-développement.

En échange de 20 milliards d'€ de fonds publics d'aides supplémentaires aux entreprises, celles-ci perçoivent un CICE.

Si l'on ajoute à ce dispositif le pacte de responsabilité de 16 Mds d'€ et le pacte de compétitivité de 20 Mds d'€, on a une idée plus précise du gaspillage d'argent public versé aux entreprises, **sans aucunes contreparties.**

Mais comme le dirait Pierre Gattaz, le président du MEDEF, lui-même bénéficiaire dans son entreprise en 2014 du CICE pour 1,4 M€ avec plus de départs que d'embauches : **"L'emploi ça ne se décrète pas"**. On pourrait lui rétorquer que l'argent public, manifestement, ça ne se refuse pas...



Nous contestons l'utilisation de ce CICE qui, selon la direction, permettrait de maintenir les effectifs commerciaux en recrutant 300 nouveaux CDI dans le réseau BDD.

Mensonge car le projet stratégique de la CEIDF 2014/2017 prévoit une baisse de 75 ETP entre 2015 et 2017.

C'est encore une fois la démonstration que la CEIDF, à l'image des entreprises, perçoit le CICE sans aucun effet sur le maintien ou la création d'emploi. A nouveau et pour répondre aux exigences de rentabilité à tout

prix, la CEIDF empoche ces 4,2 millions d'Euros et continue de dégrader les conditions de travail, d'augmenter la productivité par salarié et de supprimer des emplois.

Toujours ces bonnes vieilles recettes de la compétitivité et de l'emploi dans les entreprises à la sauce libérale qui amène la France à des niveaux records de chômeurs dans toutes les catégories d'âges.

Enfin pour terminer notre avis, nous citerons Alain Madelin, ultra libéral, ancien ministre de l'économie et des Finances en 1995 **"La principale facture de l'assistanat, c'est celle de l'aide aux entreprises"**...

Le Comité d'Entreprise étant consulté sur l'utilisation de ce Crédit d'Impôt et en cohérence avec cette déclaration, les élus CGT émettront un avis négatif, le 20 avril 2016.

En ce qui concerne la CEIDF

Le montant du crédit d'impôt pour 2015 est de 4,2 millions d'€ au titre des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales et inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC.

Le secrétariat

Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN